

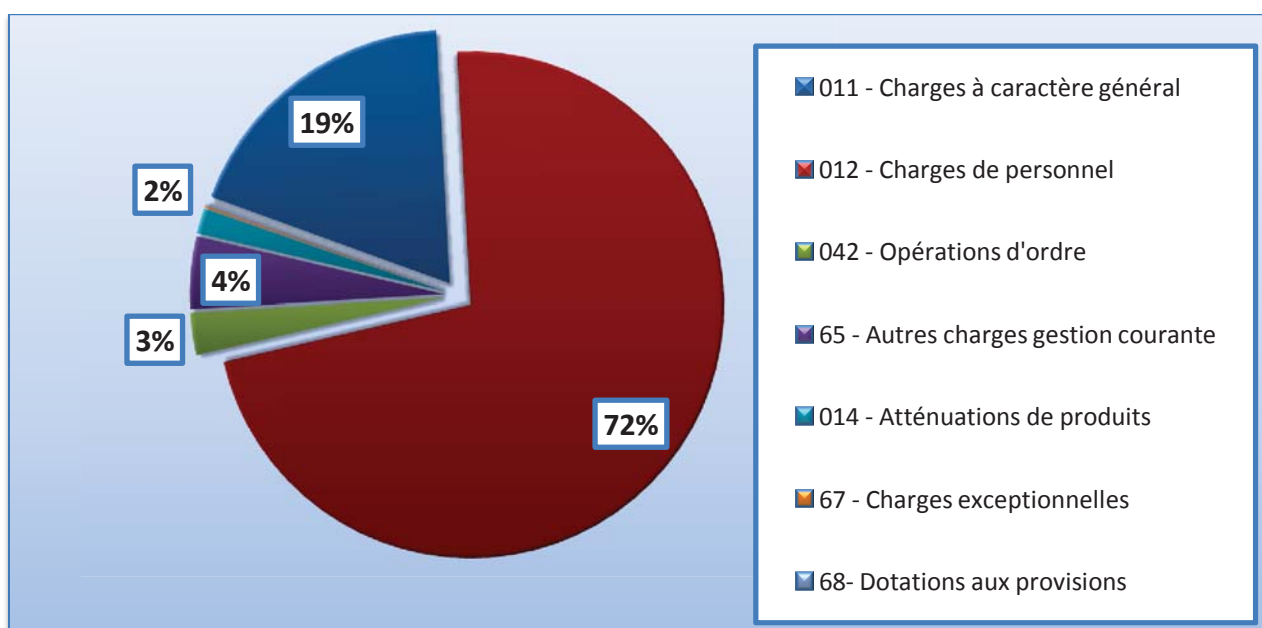
BUDGET PRIMITIF 2016

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME DU CLERMONTAIS

Dépenses Fonctionnement				Recettes Fonctionnement			
Chap.	Désignation	BP/DM 2015	BP 2016	Chap.	Désignation	BP/DM 2015	BP 2016
011	Charges à caractère général	73 167.00	70 870.00	013	Atténuations de charges	7 335.00	5 700.00
012	Charges de personnel	244 691.53	275 150.00	70	Produits des services	23 000.00	23 000.00
014	Atténuation de produits	4 250.00	6 193.21	73	Impôts et taxes	52 200.00	63 500.00
042	Opérations d'ordre	10 900.00	10 261.65	74	Participations	9 826.00	1 100.00
65	Autres charges courantes	17 500.00	17 500.00	75	Autres produits courants	258 230.73	286 674.86
67	Charges exceptionnelles	1 000.00	500.00	77	Produits exceptionnels	1 000.00	1 000.00
68	Dotations aux provisions	200.00	500.00	002	Résultat reporté N-1	116.80	0.00
Total Fonctionnement		351 708.53	380 974.86	Total Fonctionnement		351 708.53	380 974.86

Dépenses Investissement				Recettes Investissement			
Chap.	Désignation	BP/DM 2015	BP 2016	Chap.	Désignation	BP/DM 2015	BP 2016
Op.10	Opération investissement + RAR 2015	28 541.95	31 413.57 + 3 051.17	10	Dotations Fonds divers	1 420.00	1 916.80
				040	Opérations d'ordre	10 900.00	10 261.65
				001	Résultat reporté N-1	16 221.95	22 286.29
Total Investissement		28 541.95	34 464.74	Total Investissement		28 541.95	34 464.74

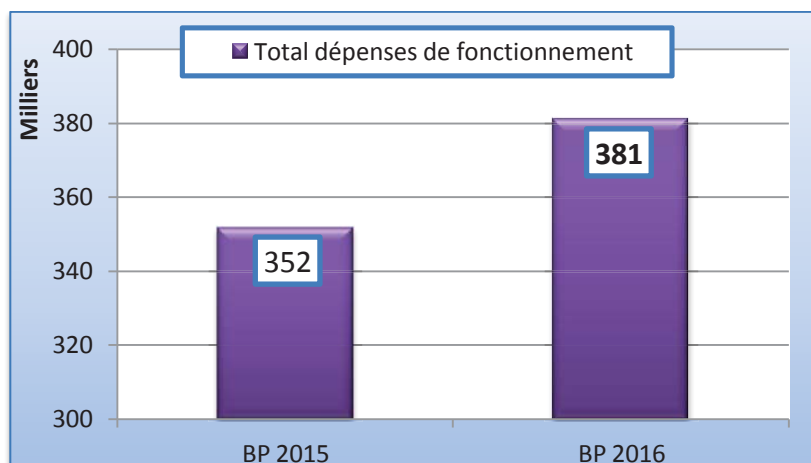
Structure des dépenses de la section de fonctionnement



1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 8,32 %, soit environ 29 200 euros. Les charges à caractère général et les frais de personnel représentent 90 % des dépenses globales, telles que détaillées ci-après :



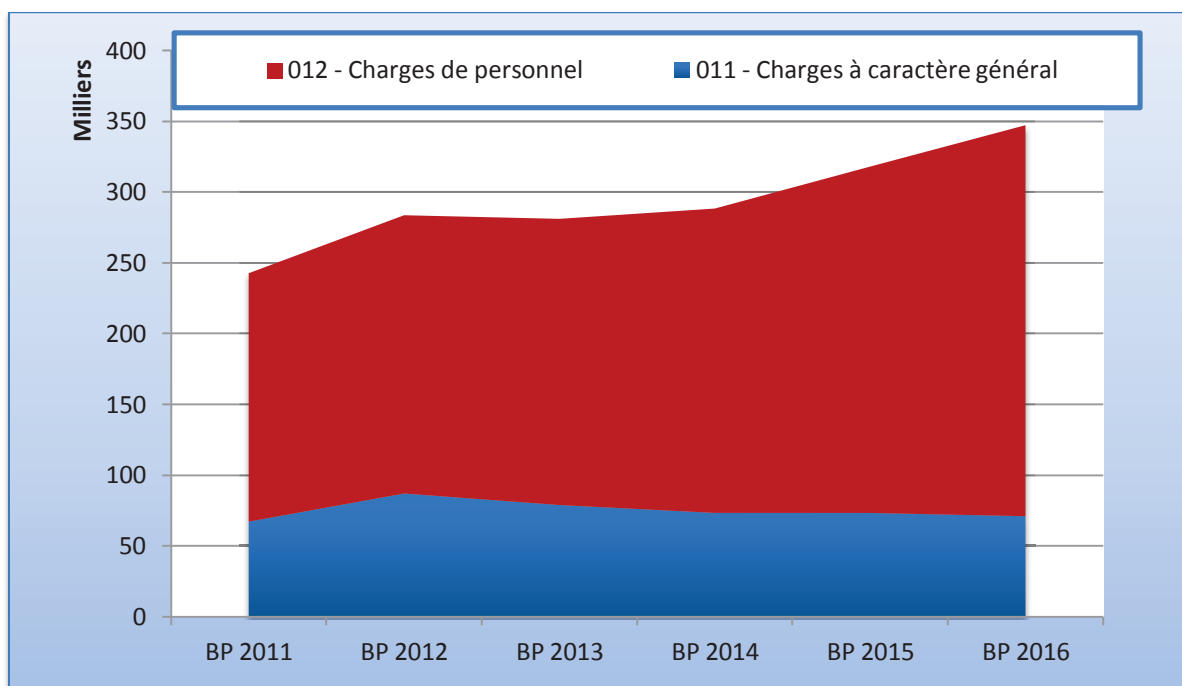
Les **charges à caractère général** sont en baisse de 3,14 %. Les dépenses de ce chapitre sont composées des charges structurelles et des charges liées à l'activité (éditions touristiques diverses).

Les **charges de personnel** augmentent de plus de 12 % par rapport à 2015. L'Office de tourisme voit son personnel renforcé avec le passage d'un contrat de 30 à 35 heures, le recrutement de personnel saisonnier pour le point info prévu à l'auberge du lac du Salagou.

Le reversement de la taxe de séjour supplémentaire au profit du Conseil Départemental au sein du **chapitre 014**. Il est en hausse de 1,62 %, proportionnellement à la hausse de la taxe de séjour de 2015.

La participation aux éditions touristiques portées par le SYDEL, reconduite chaque année, dont la participation annuelle 2016 s'élève à 14 500 euros. Cette dépense s'inscrit au sein du **chapitre 65 – autres charges de gestion courante**.

Comparatif des dépenses des chapitres 011 et 012



Les recettes de fonctionnement

Elles sont composées des recettes suivantes :

Les **produits des services** : recettes encaissées pour les visites guidées, la vente d'encarts publicitaires dans les éditions touristiques et la vente de livres grâce au fonctionnement de la « boutique », et depuis 2014 la revente de la billetterie dans la cadre du festival du Mourèze en partenariat avec l'association « Les Bacchanales de Mourèze ».

En 2016, une nouvelle recette est inscrite pour le démarrage de l'activité de commercialisation en tant qu'agence réceptive avec la vente de séjours packagés sur le territoire du Clermontois.

La **taxe de séjour** (chapitre 73) : en augmentation de près de 22 % soit 11 300 € par rapport au budget 2015. L'évolution législative des tarifs, ainsi que les décisions communautaires font espérer une recette de 63 500 €.

Les **recettes des participations** au sein du chapitre 74 issues uniquement des contrats aidés les années précédentes, chutent de 89 % avec la fin de ce dispositif pour nos agents.

5 700 euros sont prévus au sein du chapitre 013 – **atténuations de produits** dans le cadre des indemnités journalières dues au titre d'un congé maternité.

Une **subvention d'équilibre** du budget général d'environ 286 600 euros, vient équilibrer ce budget annexe au chapitre 75, soit 11 % d'augmentation, justifiée par les dépenses nouvelles de personnel.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement inscrites au budget vont permettre de faire progresser le classement préfectoral de l'Office et de conserver la marque nationale Qualité Tourisme. Il s'agit de traduire le site dans une seconde langue étrangère et d'autres améliorations diverses relatives aux activités proposées.

Les dépenses comportent également la mise en place d'un point info au lac du Salagou et l'installation d'un point i-mobile à Paulhan.

La section d'investissement est équilibrée par les amortissements et par l'excédent d'investissement reporté. Le FCTVA ne représente qu'une faible part des recettes (5 %).